

novembre 2024

À l'attention des groupes de vol à voile de la Fédération suisse de vol à voile

INVITATION AU COURS DE PERFECTIONNEMENT (BFK) 2025 «Introduction au vol de concours» à Birrfeld

Dates 14 mars 19:30 Théorie I

11 avril 19:30 Théorie II

27 avril 19:00 Briefing d'ouverture / Local Procedures

28 - 30 avril Vols d'entraînement avec tâches du jour (3 jours)

1 - 4 mai CR Birrfeld (championnat régional).

Lieu Aérodrome de Birrfeld (LSZF)

Hébergement Selon les indications de l'organisateur du CR.

Effectif Le nombre de maximal de participants est limité à 10 pilotes (min 5).

But du cours Découvrir la région du concours, comprendre les règles de concours et affiner leurs

connaissances en vol de distance. Première (seconde) participation à un concours.

Participation Ce cours s'adresse à des pilotes débutants en concours, n'ayant encore jamais (ou une

seule fois) participé à un concours.

Les participants amènent leur propre planeur. Les planeurs de classe standard sont souhaités, afin que tous les participants puissent concourir dans la même classe du CR.

Un dépanneur doit être disponible pour le CR.

Conditions Licence EASA SPL et Médical valable.

Affiliation à la Fédération Suisse de vol à voile (de par le groupe de vol à voile).

Licence sportive valide (Demande via Demande de licence sportive FAI)

Le pilote est inscrit à l'IGC (Inscription via FAI Pilot World Ranking -> add new pilot)
Présence pour toute la durée du cours (participation aux blocs théoriques et CR inclue)

Solide expérience de vol sur le planeur emmené.

Contenu du cours Théorie sur le vol de concours et sur les techniques avancées en vol de distance, en

particulier sur l'optimisation de la vitesse sur un parcours. Entraînement en vol. Débriefing

et coaching. Puis première (deuxième) participation à un CR.

Avant le CP, 2 blocs théoriques sont prévus, qui peuvent également être suivis en ligne.

Planeurs Équipement: FLARM obligatoire et calculateur de bord.

Fortement recommandé: ELT (406 MHz ou 121.5 MHz), XPDR et SPOT (si disponible, le

lien SPOT doit être communiqué à la direction du cours).

Inscription Au moyen du formulaire ci-joint, à l'adresse e-mail registration@sfvs-fsvv.ch ou par la

poste au responsable administratif (Adresse selon le formulaire d'inscription).

Délai d'inscription 28 février 2025 (les frais de participations seront facturés peu après).



Coûts

<u>Frais de participation</u> incl. frais de participation «CR» CHF 300.-; CHF 200 pour les participants jusqu'à 25 ans révolus.

La Fédération Suisse de vol à voile prend en charge les indemnités des instructeurs et les frais administratifs.

Les participants paient eux-mêmes leurs taxes de décollage (remorquage).

Sécurité

La direction du cours porte une part de responsabilité pour la sécurité et la santé des participants. Pour cette raison, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent:

FLARM

Au moins la version 7.24 du logiciel, banque de données actuelle des obstacles Suisse ou Alpes. Au moyen d'une analyse de portée actuelle de FLARM (pas plus que 12 mois), le pilote ou l'exploitant du planeur démontre que la portée du système incorporé FLARM est supérieure au «minimal safe range» recommandé par FLARM Technology AG.

Puissance de réception:
 Puissance d'émission:
 analyse de la couverture - FLARM ktrax.kisstech.ch/flarm-liverange

Les modes Stealth et No-Track **NE** doivent **PAS** être activés (*S'ils sont activés*, *le service <u>Search-and-Rescue (SAR)</u>, basé sur les données reçues par les stations au sol, n'est alors pas possible). Le planeur doit être enregistré sous <u>ddb.glidernet.org</u> dans la DataBase des Devices de l'OGN. L'identification et le tracking doivent être autorisés par l'inscription à l'OGN.*

Si le planeur est équipé d'un transpondeur, l'adresse ID du FLARM doit être **obligatoire-ment** l'adresse ID du transpondeur (adresse hex du planeur selon le certificat d'enregistrement de l'OFAC) (voir FLARM **FTD-073-Instructions-for-Continued-Airworthiness**: point 2.7 Installation of a Mode-S Transponder or ADS-B Out Equipment).

Radar-FLARM: Un affichage spatial, sur lequel le trafic environnant est visible, apporte une sécurité supplémentaire, vu que les croisements possibles sont visibles à temps et que des procédures d'évitement peuvent être prévues. Avec les calculateurs LX9xxx, le FLARM doit être couplé avec ceux-ci.

XPDR

Pendant le cours, nous volons aussi dans les TMA LFSB T1 et T3. Avec un transpondeur enclenché, on peut compter avec moins de restrictions (des altitudes plus élevées sont autorisées pour des vols de transit). Avec des transpondeurs, les planeurs sont aussi en partie visibles pour le trafic IFR (mais dans tous les cas pour l'ATC qui est responsable de ces espaces aériens).

Autre

L'utilisation de lumières à éclats est également un gain de sécurité.

La roue de queue d'appoint doit être peinte en rouge ou en orange (le blanc n'est pas accepté).

Demandes

Les demandes sont à adresser à:

Fredy Zulliger, Haldenstrasse 11, 8967 Widen

e-mail: development@sfvs-fsvv.ch

 Reinhold Müller, responsable administratif, Nellweg 17b, 5018 Erlinsbach portable: 079 692 29 24, Threema: YKZPAS5J e-mail: registration@sfvs-fsvv.ch



INSCRIPTION COURS DE PERFECTIONNEMENT (CP/BFK) 2025

CP (BFK)

Introduction au vol de concours Aérodrome de Birrfeld

Veuillez envoyer l'inscripti	on (en respectant le délai du 28 fév	rier 2025) à: : registration@sfvs-fsvv.ch
ou Segelflugverband der Schweiz (BFK), c/o Reinhold Müller, Nellweg 17b, 5018 Erlinsbach		
Nom / prénom:		
Adresse exacte:		
Date de naissance:		
E-mail:		
Tél. privé:	Tél prof.:	portable:
Membre du groupe de vol à voile:		depuis quand:
Le planeur monoplace suivant sera amené		type:
Immatriculation:		
Adresse(s) en cas d'urgence:		
Remarques:		



Nom (répétition) Numéro de la licence vol à voile.: Médical valable jusqu'au: Date de l'examen: **Expérience** Début de la formation de vol à voile date: Expérience totale décollages: Depuis l'obtention de la licence h: décollages: Durant la saison 2024 décollages: h: Plus grande distance en 2024 km: date: Sur le monoplace prévu durant le cours décollages: h: Nombre d'atterrissages sur des aérodromes extérieurs: Quels aérodromes? Expérience actuelle en vol de distance: environ h: Dans quelle région? Expérience dans les montagnes (Préalpes/Alpes)? Types de décollage autorisés: Autres extentions (PAX) / Licences: **Motivation:** Quelles sont les raisons principales de votre inscription? Signature du participant: Date: Date: Signature du président du groupe de vol à voile:

Valable seulement avec la signature du président du groupe de vole à voile!